



Suisse › Rives publiques songe à une initiative fédérale

Rives publiques songe à une initiative fédérale

15.07.2015

Accès aux plans d'eau

L'association Rives publiques poursuit son combat pour le libre accès aux lacs et cours d'eau. Elle a déposé un recours au Tribunal cantonal contre la décision de la commune de Mies (VD) du 4 juin de ne pas entrer en matière sur la requête d'ouverture de la totalité de la rive. Et parle dorénavant de lancer une initiative populaire fédérale.

Le recours de 17 pages a été déposé le 2 juillet devant la Cour de droit administratif et public (CDAP), a indiqué hier Rives publiques. L'association espère obliger la commune de Mies à respecter «enfin» les lois en vigueur, en premier lieu la loi sur le marchepied. Il s'agit d'ouvrir et de faire ouvrir «immédiatement» l'ensemble des rives de Mies au public. Et cela sans fermeture nocturne de la plage ou grève publique, souligne le communiqué.

Rives publiques veut aussi faire du cas de Mies un exemple. Toutes les communes lacustres vaudoises doivent se mettre en conformité. Or la plupart d'entre elles sont en infraction depuis des décennies avec les lois cantonales et fédérales qui exigent un libre accès public aux rives.

L'association annonce en outre sa volonté de lancer une initiative populaire fédérale. Une Loi sur le marchepied fédérale devra être adoptée par les Chambres. Elle donnera un pouvoir de contrôle et de surveillance aux autorités fédérales vis-à-vis des cantons et communes qui ne respectent pas les objets votés par le peuple.

Rives publiques donne à cet égard l'exemple du canton de Berne. Trente-trois ans après l'adoption par le souverain bernois de la loi sur le libre accès aux rives et cours d'eau, la disposition légale est «toujours largement bafouée», selon l'association. *ATS*